

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1620

21 août 2009

SOMMAIRE

Adiutrix S.A.	77734	Immofonds S.à r.l.	77751
Alexanderplatz Properties S.à r.l.	77720	Jesa S.A.	77719
Altair Servizi Informatici S.A.	77725	J F B Investissements S.A.	77760
Amazon Services Europe S.à r.l.	77720	Jupiter Acquisitions S.à r.l.	77715
Argus Industrie Beteiligung A.G.	77728	KFM International S.A.	77757
BBEIF LH Sub 01 S.à r.l.	77724	Leesch Frères S.A.	77756
BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	77752	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	77718
BBEIF Portugal (Brisa) 3 S.à r.l.	77758	Maguro I S.A.	77759
BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.	77726	Marbolux S.à r.l.	77721
BCB & Partners S.A.	77757	Mide S.A.	77723
Braveza Investments S.A.	77719	Naiad Property S.à r.l.	77723
British Vita (Lux III) S.à r.l.	77716	Nord Européenne d'Investissement S.A.	77716
British Vita (Lux IV) S.à r.l.	77725	Norvest	77758
British Vita (Lux V) S.à r.l.	77717	Ordilux Holding S.A.	77724
Castelsia-FIS	77752	Patton S.à r.l.	77734
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.	77722	PIO S.A.	77715
Compagnie Financière Pascal S.A.	77724	Porteur S.A.	77753
CR Services, S.à r.l.	77760	Protos S.A.	77721
Digest S.A.	77756	QPD Holdings S.à r.l.	77718
EP Galileo France 1 S.à r.l.	77715	Quadrex Group International S.A.	77755
Estate Ventures S.A.	77721	Redwing Holdings S.A.	77717
Everest Holding S.A.	77752	Sagres Participations S.A.	77714
Fauchon Trading S.A.	77755	SE Investmentfund-FIS	77716
Financière Floranne S.A.H.	77714	Sherbourne Holding S.à r.l.	77726
Fincomp S.A.	77734	Sigmatech S.A.	77759
Gardens, Design & More S.à r.l.	77726	Sinpar Holding S.A.	77719
General Orient Holding S.A.	77722	Société de Participation Financière Dalmi- ne Holding S.A.	77714
GSCP VI North Holdings S.à r.l.	77759	Swisscamel S.A.	77717
ILP III S.à r.l.	77748	Tumen Holding S.A.	77760
ILP II S.à r.l.	77731		
Immofin	77756		

Sagres Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président
- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg
- Monsieur Brunello DONATI, administrateur de sociétés, demeurant Via Nogo, CH-6950 Ponte Capriasca

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009096761/21.

(090115417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Riccardo Brevi, employé privé, demeurant 11 Via Paleocapa, I-24122 Bergamo (Italie), administrateur;
- Stefano Muller, employé privé, demeurant 29 Via Nullo, I-24100 Bergamo (Italie), administrateur;
- Mme Barbara Cominelli, employée privée, demeurant 1 Via Vettabia, I-20122 Milan (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009097278/23.

(090116628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Financière Floranne S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 25.235.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098665/10.

(090117919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

PIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 76.840.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098238/10.

(090117451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Jupiter Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr Gérard Birchen, demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.
2. Mr Pietro Longo, demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.
3. Mr Hugo Froment demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Jupiter Acquisitions S.à r.l.

Russell Perchard / Costas Constantinides

Gérant Class B / Gérant Class B

Référence de publication: 2009097647/21.

(090116634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.338.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 29 juin 2009, que:

- TMF CORPORATE SERVICES SA, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2009.

Il résulte également des résolutions de l'associée unique de la Société que les personnes suivantes ont été nommées au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 juin 2009:

- Ludwig Andreas von Gossler, né le 10 Octobre 1971, à Hamburg, Allemagne, Gérant ayant son adresse professionnelle au Zweigniederlassung Deutschland, An der Hauptwache, 7, 60313 Frankfurt A.M., Allemagne;
- Thorsten Steffen, né le 20 Juillet 1973, à Wiesbaden, Allemagne, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Timo Hirte, né le 30 Septembre 1976, à Ennigerloh, Allemagne, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

À Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009097294/23.

(090116518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

SE Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.298.

Die Bilanz zum 30. September 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Juli 2009.

Für die SE Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Manfred Dietrich / Jean-Marie Schomer

Référence de publication: 2009098908/16.

(090118753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

British Vita (Lux III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.470.480,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

Par résolutions signées en date du 13 juillet 2009, l'associé unique a accepté la démission de:

- Stephen Mark Peel, avec adresse au 4, Neville Street, SW7 3AR London, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Michael Browning Farnell Jr., avec adresse au 301, Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, 76102 Texas, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- John Oliver, avec adresse à Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Todd Howard Morgan, avec adresse au 50, Coniger Road, SW6 3TA Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Ramzi Gedeon, avec adresse au 5-7, Carlton Gardens, SW1Y 5AD London, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098857/21.

(090118173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.020.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juillet 2009

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.

R. BARBIER / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009099669/17.

(090118554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

British Vita (Lux V) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

Par résolutions signées en date du 13 juillet 2009, l'associé unique a accepté la démission de:

- Stephen Mark Peel, avec adresse au 4, Neville Street, SW7 3AR London, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Michael Browning Farnell Jr., avec adresse au 301, Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, 76102 Texas, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- John Oliver, avec adresse à Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Todd Howard Morgan, avec adresse au 50, Coniger Road, SW6 3TA Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Ramzi Gedeon, avec adresse au 5-7, Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098855/21.

(090118165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Swisscamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.961.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue date du 12 mai 2009:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCAMEL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098744/23.

(090118011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.808.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale en date du 22 juillet 2009, de la Société que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen aux Pays-Bas, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A.

2. Election du nouvel Administrateur pour une durée à compter du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2013:

- Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965, à Brentwood, Royaume Uni, demeurant à 60, Lessar Avenue, Londres SW4 9HQ, Royaume Uni.

3. Démission de l'Administrateur suivant:

- Madame Tian Tan, née le 3 septembre 1953 à Johor, Malaisie, demeurant à 28, Norland Square, W11 4PV Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009098718/23.

(090117739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

1/ Par résolutions signées en date du 16 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098851/21.

(090118133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 8.278.

Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 15 juin 2009

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 1^{er} mai.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA au poste d'administrateur (adresse professionnelle: 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg) à partir du 15 juin 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009098683/20.

(090117777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Jesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.209.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 juillet 2009.

1. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
2. M. Nicolas DRUZ a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 27 JUIL. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JESA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098822/21.

(090118036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Braveza Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 81.755.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 juin 2009.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010, notamment:

Administrateurs

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Kathryn Bergkoetter, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Rory Charles Kerr, 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098810/21.

(090117930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Sinpar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 71.396.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Massimo Longoni, employé privé, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, président;

- M. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant 19-21 bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Mme Angelica Pelizzari, employée privée, née le 18 octobre 1971 à Brescia (Italie), demeurant 13, Via Luigi Canonica, I-20154 Milan (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Sinpar Holding S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009098703/25.

(090117850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 93.815.

— EXTRAIT

Par résolutions écrites du 23 mars 2009, l'associé unique a décidé d'approuver la nomination avec effet au 11 août 2008 de la société Ernst & Young sis au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B47771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2008.

De plus, par résolutions écrites du 29 juin 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de la société Ernst & Young sis au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B47771, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Amazon Services Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009098776/21.

(090118393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Alexanderplatz Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.039.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan, Gérant B de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Avis

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Harmony Investments Holding S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009098480/20.

(090118437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Protos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.964.

—
Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035690.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous mes références: LSO-DC00770) a été rectifiée comme suit:

«La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 14 juin 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.»

Bertrange, le 27 juillet 2009.

PROTOS S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA

Administrateur / Administrateur

Représentée par Catherine DE WAELE / Représentée par M Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009098745/21.

(090117633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Estate Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.294.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009

1. La cooptation de M. Cornelius Martin BECHTEL, décidée par les administrateurs restants en date du 30 janvier 2008, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Fabio GAGGINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Klod NAHUM a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESTATE VENTURES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098825/21.

(090118060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Marbolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 60, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 145.695.

—
L'an deux mille neuf, le vingt huit juillet,

Les associés de la société à responsabilité limitée MARBOLUX SARL - R.C. B N°145695 60 rue des Prés L-7333 STEINSEL, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

77722

Ordre du jour.

- Démission du gérant technique
- Démission du gérant administratif
- Nomination d'un gérant unique

Première résolution.

Monsieur José DA COSTA RIBEIRO DOS SANTOS - entrepreneur de constructions- demeurant 2 rue Lang B-6791 ATHUS démissionne de son poste de gérant technique de la société MARBOLUX SARL à compter de ce jour.

Monsieur Firmino Afonso RIBEIRO DA CUNHA CARVALHO - marbrier - demeurant 2 rue Lang B-6791 ATHUS démissionne de son poste de gérant administratif de la société MARBOLUX SARL à compter de ce jour.

Monsieur Firmino Afonso RIBEIRO DA CUNHA CARVALHO précité est nommé gérant unique de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à STEINSEL, le 28.07.2009.

Firmino Afonso RIBEIRO DA CUNHA CARVALHO

Associé unique

Référence de publication: 2009097576/25.

(090117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

General Orient Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 68.323.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035749.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00785) a été rectifiée comme suit:

«La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 3 mai 2004, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.»

Bertrange, le 27 juillet 2009.

GENERAL ORIENT HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009098737/21.

(090117605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Extrait des résolutions du directoire de la Société du 6 mars 2009

1) Il résulte des décisions prises par les Membres du Directoire de la Société en date du 6 mars 2009, que M. Phill WILLIAMS, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a été nommé en tant que Délégué à la Gestion Journalière de la Société, avec effet au 6 mars 2009, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2015;

2) Il résulte des décisions prises par les Membres du Directoire de la Société en date du 6 mars 2009, que M. Doeke van der MOLEN, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en tant que Délégué à la Gestion Journalière de la Société, avec effet au 6 mars 2009, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Phill Williams / Hille-Paul Schut

Membre du Directoire / Assistant au Délégué à la Gestion Journalière - mandataire

Référence de publication: 2009098732/20.

(090117541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Naiad Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.612.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 16 juillet 2009 a pris les résolutions suivantes:

Démission, avec effet immédiat de:

- Jean LAMBERT de son poste de gérant
- Ivica KUSTURA de son poste de gérant
- Patrice YANDE de son poste de gérant
- Catherine PEUTEMAN de son poste de gérant

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de la personne suivante au poste de gérant:

- Elie LINDENFELD, résidant professionnellement au 6, rue de Candolle, 1205 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009098814/21.

(090118389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Mide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.665.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Eligio BARRIOS, demeurant à GB-SW75EW Londres, 3 Hyde Park Gate
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009098838/21.

(090117631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

BBEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 23 juillet 2009.

Par les résolutions écrites du 23 juillet 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter les démissions de Antonino Lo Bianco et Serge Morel en tant que gérants de la Société, prenant effet le 23 juillet 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Gianmarco Cremonesi, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant comme adresse 4, Via Malaga, 20143 Milan, Italie.

- De nommer en tant que gérant de Catégorie A, prenant effet le 23 juin 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Michael Allen, né le 19 septembre 1967 à Pereira, Colombie et ayant comme adresse 6, Fairlawn Grave, Chiswick, London W4 5EH, Royaume-Uni

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A)

- M. Antonello de Filippo (gérant de Catégorie B);

- M. Gianmarco Cremonesi (gérant de Catégorie B)

- M. Michael Allen (gérant de Catégorie A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009097598/25.

(090116373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Ordilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 14 juillet 2009.

1. L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg à compter du 14 juillet 2009.

2. L'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia Jupille, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats prendront effet au 14 juillet 2009 et se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour ORDILUX HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009097516/21.

(090116972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Compagnie Financière Pascal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 11 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Administrateurs et de Monsieur Joseph Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098680/20.

(090118307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

British Vita (Lux IV) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.692,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.581.

Par résolutions signées en date du 13 juillet 2009, l'associé unique a accepté la démission de:

- Stephen Mark Peel, avec adresse au 4, Neville Street, SW7 3AR London, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Michael Browning Farnell Jr., avec adresse au 301, Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, 76102 Texas, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- John Oliver, avec adresse à Hawkshill Close, KT10 8JY Esher, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Todd Howard Morgan, avec adresse au 50, Coniger Road, SW6 3TA Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Ramzi Gedeon, avec adresse au 5-7, Carlton Gardens, SW1Y 5AD London, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098854/21.

(090118156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Altair Servizi Informatici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 129.845.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2009:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 12, Am Beiebiérg, Rameldange, Président:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098865/21.

(090117817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

BBEIF Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 134.701.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 23 juillet 2009

Par les résolutions écrites du 23 juillet 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Serge Morel en tant que gérant de Catégorie A de la Société, prenant effet le 23 juillet 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Gianmarco Cremonesi, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant comme adresse 4, Via Malaga, 20143 Milan, Italie.

- De nommer en tant que gérant de Catégorie A, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Michael Allen, né le 19 septembre 1967 à Pereira, Colombie et ayant comme adresse 6, Fairlawn Grove, Chiswick, London W4 5EH, Royaume-Uni

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A)

- M. Antonello de Filippo (gérant de Catégorie B);

- M. Gianmarco Cremonesi (gérant de Catégorie B)

- M. Michael Allen (gérant de Catégorie A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009097604/25.

(090116391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Sherbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.451.589,96.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.334.

—
Il résulte des résolutions des Actionnaires en date du 22 juillet 2009, de la société SHERBOURNE HOLDING S.à.r.l., que les associés ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 01 juillet 2009:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, au Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 60 Lessar Avenue SW4 9HQ à Londres, aux Royaume-Uni.

Demission du Gérant B suivant à compter du 30 juin 2009:

Madame Tian Tan, née le 3 septembre 1953 à Johore, Malaisie, ayant pour adresse le 28 Norland Square, W11 4PV, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHERBOURNE HOLDING S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2009099697/21.

(090119574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Gardens, Design & More S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.403.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Joseph PLETSCHE, indépendant, demeurant à L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la conception et la réalisation d'aménagements extérieurs, commercialisation des articles de la branche. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger. Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "GARDENS, DESIGN & MORE S.àr .l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (125) de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES (125) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

77728

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Joseph PLETSCHE, prédit.
- 2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3 - Le siège social est établi à L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pletsch, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8732. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009100928/84.

(090121514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Argus Industrie Beteiligung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.376.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Jean Bernard ZEIMET, Wirtschaftsprüfer, geboren in Luxemburg, am 5. März 1953, beruflich wohnhaft in à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2) Herr Etienne GILLET, Buchprüfer, geboren in Bastogne (Belgien), am 19. September 1968, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "une varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beige-bogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparanten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "ARGUS INDUSTRIE BETEILIGUNG A.G.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert.

Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.
- 3) Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) Herr Jean Bernard ZEIMET, vorgeannt, dreihundertneunzehn Aktien,	319
2) Herr Etienne GILLET, vorgeannt, eine Aktie,	<u>1</u>
Total: dreihundertzwanzig Aktien,	320

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard du Prince Henri.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Jean Bernard ZEIMET, Wirtschaftsprüfer, geboren in Luxemburg, am 5. März 1953, beruflich wohnhaft in à L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Herr Etienne GILLET, Buchprüfer, geboren in Bastogne (Belgien), am 19. September 1968, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri.
 - c) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "@conseils S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard Prince Henri, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 79257.
4. Gemäß Artikel 51 bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, ernennt die Generalversammlung Herrn Jean Bernard ZEIMET, vorgenannt, zum ständigen Vertreter des vorgenannten Verwaltungsratsmitgliedes sub c).
5. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "READ S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard Prince Henri, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 45083, wird zum Kommissar ernannt.
6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.
7. Gebrauch machend vom dem durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Jean Bernard ZEIMET, vorgenannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2009. Relation GRE/2009/2699. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 31. Juli 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009100225/167.

(090120470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 122.717.

In the year two thousand and nine on the fifteenth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"ILP II Management LLP", a company having its registered office at 55, Colmore Row, Birmingham B3 2AS, United Kingdom,

here represented by Mr Adrien Coulombel, with professional address at 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ILP II S.à r.l., (the "Company"), having its registered office at 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and

Companies' Register under the number B 122.717, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 186, on 15 February 2007, page 94264.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, resolved to amend the provisions of article 7.1.1 of the Articles of Association of the Company, which shall now read as follows:

" **7.1.1.** The Company is managed by at least two directors constituting a board of directors (conseil de gérance). The directors may be shareholders of the Company."

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, resolved to amend the provisions of article 7.3 of the Articles of Association of the Company, which shall now read as follows:

" **7.3. Representation - Binding signature.**

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors".

Third resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, resolved to amend the provisions of article 7.5 of the Articles of Association of the Company, which shall now read as follows:

" **7.5. Chairman, Vice - Chairman, Secretary, Procedures.**

The board of directors may choose among its members a chairman.

The board of directors can validly hold a meeting only if at least a majority of directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall be approved and passed by the majority of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any or all of the directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or visioconference call, allowing their identification, or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by any director and recorded in the Company books."

Fourth resolution

Furthermore the Sole Shareholder resolved to appoint for a period of one year Mr Christophe BLONDEAU, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, employee, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as additional director of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

A comparu:

"ILP II Management LLP", une société ayant son siège social à 55, Colmore Row, Birmingham B3 2AS, Royaume-Uni, ci-après représentée par M. Adrien Coulombel, demeurant professionnellement à 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "ILP II S.à r.l." (la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 122.717

auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 15 février 2007, page 94264.

- Que l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique représenté comme stipulé ci-dessus, a décidé de modifier l'article 7.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **7.1.1.** La société est gérée par au moins deux gérants constituant un conseil de gérance. Les gérants peuvent être associés de la Société".

Deuxième résolution

L'Associé Unique représenté comme stipulé ci-dessus, a décidé de modifier l'article 7.3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **7.3. Représentation et Pouvoir de signature.**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature de n'importe quelle personne à qui ce pouvoir a été délégué par le conseil de gérance".

Troisième résolution

L'Associé Unique représenté comme stipulé ci-dessus, a décidé de modifier l'article 7.5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **7.5. Président, Vice président, Secrétaire, Procédures.**

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil de gérance ne pourra tenir une réunion du conseil que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance.

Les résolutions devront être approuvées et prises par la majorité des gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions prises lors des réunions du conseil. Une telle approbation peut consister en un seul ou plusieurs documents séparés.

Tout gérant ou l'ensemble des gérants peut participer aux conseils de gérance par téléphone, par téléconférence ou visioconférence, permettant leur identification ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous les gérants participants de s'entendre. La participation à un conseil par ces moyens est équivalente à la participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans le procès-verbal, signées par tout gérant et enregistrées dans les livres de la Société".

Quatrième résolution

Par ailleurs, l'Associé Unique décide de nommer pour une période d'un an Monsieur Christophe BLONDEAU, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de gérant additionnel de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8695. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff . (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009101016/116.

(090121102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Fincomp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.507.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 juillet 2009.

1. L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg à compter du 14 juillet 2009.

2. L'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Patricia Jupille, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats prendront effet au 14 juillet 2009 et se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour FINCOMP HOLDING S.A..

Signature

Référence de publication: 2009097515/21.

(090116938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Adiutrix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.802.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

- Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- M. Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie) demeurant 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Nicolas Firmin, employé privé, né le 26 avril 1986 à Thionville (France), demeurant 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AUDIUTRIX S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009098700/25.

(090117839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 105.338.

—
In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July,
before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72.575 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Laurence PARRIÈRE, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 10 July 2009.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of "PATTON S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 24 December 2004, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 350 of 19 April 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.338 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 1 February 2005, published in the *Mémorial C* number 502 of 27 May 2005.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-).

2. To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 54,900.-), by "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A." and to accept full payment in cash for this new share.

4. To fully amend and restate the articles of incorporation of the Company which restatement next to reflecting the resolutions adopted pursuant to items 1 to 3 of the agenda of the meeting shall consist *inter alia* in adopting the following corporate object:

" Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", prenamed (the "Subscriber"), represented by prenamed.

The Subscriber declared to subscribe for this new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) with payment of a share premium in a total amount of fifty-four thousand nine hundred Euro (EUR 54,900.-) and to fully pay for this share by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty-five thousand Euro (EUR 55,000.-), such that said cash contribution is as of now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept said subscription and payment in cash and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions.

As a consequence the articles of association of the Company will from now on read as follows:

"A. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name.

1.1 There exists among the subscriber and all those who will become owners of the shares mentioned hereafter, a company in the form of a "société à responsabilité limitée", under the name of "Patton S.à r.l." (the "Company").

1.2. The Company may be composed of one sole shareholder, owner of all the shares or several shareholders.

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an unlimited duration.

2.2 The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by article 26 of the present articles of association (the "Articles of Association"), without prejudice to any mandatory provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws").

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the manager(s).

3.2 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

B. Share capital - shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital is set at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 12,600.-), represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, all of which are fully paid up, carrying each one (1) voting right in the general meeting of shareholder. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

5.3 In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.4 The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Art. 6. Stripping of shares.

6.1 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is held by more than one (1) person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one (1) sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until (1) person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

8.1 The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

C. General meetings of shareholders**Art. 9. Date and Place of the meetings.**

9.1 Where required by the Laws an annual general meeting of shareholders must be held no later than 30 June at the registered office of the Company or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

9.2 The other general meetings of shareholders, whether ordinary or extraordinary, will be called and held at place and time decided by the manager(s).

Art. 10. Representation, Quorum of presence and Majority.

10.1 Shareholders taking part in a meeting through video-conference, conference call or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication must allow all the persons taking part in the meeting to identify one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

10.2 A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

10.3 At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

10.4 At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

10.5 Resolutions of the shareholders may be passed in writing to the extent permitted by the Laws. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 11. Calling of meetings, Convening notices, Minutes and Written resolutions.

11.1 Unless there is only one sole shareholder and subject to paragraph 11.3, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

11.2 Convening notice for every general meeting will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where applicable, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

11.3 If all the shareholders are present or represented and they acknowledge the agenda, the general meeting may validly take place even if the general meeting has not been called in compliance with the provisions set out in paragraphs 11.1 and 11.2.

11.4 The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

11.5 The resolutions adopted by the sole shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

11.6 Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or Otherwise may be signed by the sole manager or by the secretary of the board of managers (if any) acting individually or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

Art. 12. Duties.

12.1 The shareholders have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Laws.

12.2 If the Company has one (1) shareholder, that sole shareholder will assume all powers conferred on the general meeting of shareholders.

D. Managers

Art. 13. Composition of the board of managers, Appointment and Revocation of managers, Term of office.

13.1 The Company is managed by one or more managers (the "Manager(s)"). If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The Manager(s) need not to be shareholder(s).

13.2 The Manager(s) will be elected by the shareholder(s) by a decision adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital, who will determine their number and term of office. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

13.3 The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 14. Calling and Deliberations of board of managers' meeting.

If a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

14.1 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

14.2 The Board of Managers will meet upon call by the Chairman in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

14.3 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given in writing, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature). Any convening notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No convening notice will be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

14.4 The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. The Chairman shall not have a casting vote in the event of a tie.

14.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

14.6 Any Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. A meeting held through such means of communications is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.7 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least two (2) Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

14.8 Decisions shall be taken with the approval of a majority of the Managers present or represented at the meeting.

14.9 The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions. Circular resolutions may be taken as well by means of email provided that the technical features allow for proper identification of the originator. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 15. Remuneration and Indemnification of the managers.

15.1 The shareholder(s) may decide to pay a fixed amount (which have to be booked as operating expenditures) to the Manager(s).

15.2 The Board of Managers is empowered to pay an allowance to its members (which has to be booked as operating expenditures) who have special functions.

15.3 Subject to the provisions of, and so far as may be permitted by, applicable law, but without prejudice to any indemnity to which the person concerned may be otherwise entitled, every Manager, Secretary or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified by the Company against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the execution and discharge of his duties or the exercise of his power or office, including any liability which may attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to anything done or omitted to be done or alleged to have been done or omitted to be done by him as a Manager, Secretary, or other officer of the Company.

15.4 The Board of Managers may purchase and maintain at the cost of the Company insurance cover for or for the benefit of every Manager, Secretary or other officer of the Company against any liability which may attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust by him in relation to the Company, including anything done or omitted to be done or alleged to have been done or omitted to be done by him as a Manager, Secretary or other officer of the Company.

15.5 Subject to the provisions of, and so far as may be permitted by, applicable law, the Company shall fund the expenditure of every Manager, Secretary or other officer of the Company incurred in or to be incurred in defending any criminal or civil proceeding.

15.6 For the avoidance of doubt, the Company will not indemnify, maintain insurance cover or carry out any similar procedure should the costs, charges, losses, expenses and liabilities described under paragraphs 15.3 to 15.5 above be attached to a Manager, Secretary or other officer in respect of wilful misconduct, gross negligence or criminal liability.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.

16.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the meeting acting individually or by any two Managers or by any Manager and the Secretary (if any) or any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers acting jointly. Any proxies will remain attached thereto.

16.2 Copies or excerpts of such minutes or of written resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager, or by the Chairman or by the Secretary (if any) or by any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers acting individually or by any two (2) Managers acting jointly.

16.3 The resolutions adopted by a sole Manager shall be documented in writing and signed by the sole Manager.

Art. 17. Duties and Liabilities.

17.1 The Manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles of Association to the shareholder(s) or to the auditor(s) fall within the powers of the Manager(s).

17.2 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 18. Delegation.

18.1 The Manager(s) may delegate special powers by notarised proxy or private instruments, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them and determine their responsibilities and remunerations (if any) as well as any other relevant conditions.

Art. 19. Representation and Signatures.

19.1 The Company will be bound towards third parties by, as applicable, the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two (2) Managers.

19.2 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or, where the Manager(s) have expressly decided, by the sole signature of any person to whom signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

Art. 20. Conflicts of interest.

20.1 Agreements or transactions between the Company and other companies cannot be affected or invalidated by the fact that one (1) or more Managers or directors of the Company have a private interest in these other companies or that they are shareholders, directors or employees of these companies.

20.2 A Manager of the Company being at the same time shareholder, director or employee of other companies the Company is dealing with or being in business relations with, will not be by reason of its affiliation prevented from giving its opinion, voting or acting in the scope of the agreements or transactions.

20.3 Any Manager having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Managers conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations.

20.4 At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transaction in which any of the Managers may have had an interest conflicting with that of the Company.

20.5 By derogation to the third and fourth paragraphs of this article, where the Company comprises a single Manager, the transactions made between the Company and its Manager having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the decisions register.

20.6 The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the Board of Managers or by the single Manager relates to transactions entered into under fair market conditions and within the ordinary course of business of the Company.

Art. 21. Legal actions.

21.1 Legal actions, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by at least one (1) Manager, or by the person delegated to this office.

E. Auditors

Art. 22. Auditors.

22.1 Where required by the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor ("réviseur d'entreprises") or by one or more statutory auditors ("commissaire aux comptes") who need not be shareholders themselves. If the Company is not required by the Laws to have its annual statutory and/or consolidated accounts audited by statutory or independent auditor, the Company may at its option elect to have the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts reviewed by one or more statutory auditors.

22.2 The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

F. Financial year

Art. 23. Financial year.

23.1 The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December.

Art. 24. Financial statements.

24.1 The Manager(s), shall prepare for approval by the shareholder(s), annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

24.2 The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

24.3 Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office of the Company. Such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders where the holding of a general meeting of shareholders is required by the Laws.

Art. 25. Distribution of the profits.

25.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time, as provided in article 5 hereof. The legal reserve may not be distributed to the shareholders.

25.2 The shareholder(s), upon recommendation of the Manager(s), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

25.3 Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager (s) may pay out interim dividends to the shareholder(s).

G. Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

26.1 The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the issued capital.

26.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, shareholders or not, (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s) deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

26.3 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

H. Amendment of the Articles of Association

Art. 27. Amendment of the articles of association.

27.1 The Articles of Association may be amended by a resolution of the shareholder(s) adopted under the conditions of quorum of presence and majority provided for in article 10.4 of the Articles of Association.

I. Final clause - applicable law

Art. 28. Applicable law.

28.1 All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juillet,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

"Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 72.575 (l'"Associé Unique"),

représentée aux fins des présentes par Madame Laurence PARRIÈRE, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 juillet 2009, à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

L'Associé Unique est le seul et unique associé de "PATTON S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), dont le siège social est au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 le 19 avril 2005 et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.338 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 1^{er} février 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 502 le 27 mai 2005.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent Euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-).

2. Emission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 54.900,-) par "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A." à libérer intégralement en numéraire.

4. Refonte complète des statuts de la Société, laquelle refonte, en sus du reflet des résolutions adoptées conformément aux points 1 à 3 de l'ordre du jour, consistera entre autres à adopter l'objet social suivant:

" Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

5. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu "Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A.", précitée (le "Souscripteur"), représentée par précité.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 54.900,-) et libérer intégralement cette part sociale nouvelle par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,-), de sorte que ladite somme est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement en numéraire et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de refondre complètement les statuts de la Société de manière à refléter entre autre les résolutions ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

"A. Nom - Durée - Siège social- Objet

Art. 1^{er}. Nom.

1.1 Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Patton S.à r.l." (la "Société").

1.2 La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés.

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 26 des présents statuts (les "Statuts"), sans préjudice des dispositions impératives des lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois").

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

3.2 Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

B. Capital social - parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Toutes ces parts sociales sont entièrement libérées et chacune d'elles donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des associés. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.4 La Société pourra racheter ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 6. Démembrement des parts sociales.

6.1 La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une (1) personne, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un (1) mandataire unique pour représenter la part sociale à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une (1) seule personne ait été désignée comme étant à son égard le seul propriétaire.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

7.2 Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

7.3 La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé

8.1 L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

C. Assemblée générale des associés**Art. 9. Lieu et Date des assemblées.**

9.1 Lorsque cela est exigé par les Lois, une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la ville de Luxembourg, qui sera indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard le 30 juin.

9.2 D'autres assemblées générales, ordinaire ou extraordinaire, pourront être convoquées et tenues aux heures et lieux décidés par les gérants.

Art. 10. Représentation, Quorum et Majorité.

10.1 Les associés participant à une assemblée générale des associés par conférence vidéo, conférence téléphonique ou toute autre méthode de communication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de communication doivent permettre à toutes les personnes

participant à l'assemblée de communiquer simultanément les uns avec les autres de manière continue et doivent permettre une participation effective de toutes les personnes à l'assemblée.

10.2 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par fax ou par tout autre moyen de communication, une autre personne comme étant son mandataire, une copie étant suffisante.

10.3 Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

10.4 Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

10.5 Dans la mesure de ce qui est permis par les Lois, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Art. 11. Convocation des assemblées, Avis de convocation, Procès-verbaux et Résolutions écrites.

11.1 A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique et sous réserve de l'alinéa 11.3, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

11.2 La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

11.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils prennent acte de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir valablement même si l'assemblée générale n'a pas été convoquée conformément aux dispositions des alinéas 11.1 et 11.2.

11.4 Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

11.5 Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

11.6 Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le gérant unique, par le secrétaire du conseil de gérance (le cas échéant), chacun agissant individuellement, ou par deux gérants agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

Art. 12. Pouvoirs.

12.1 Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

12.2 Si la Société a un (1) seul associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

D. Gérants

Art. 13. Composition du conseil de gérance, Nomination et Révocation des gérants, Durée du mandat.

13.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants"). Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les Gérants n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

13.3 Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 14. Convocation et Délibération du conseil de gérance.

Si un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

14.1 Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

14.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

14.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance devra être donné à tous les Gérants avant la date prévue pour la réunion, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique). Toute convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement documenté de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

14.4 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion. En cas de partage des voix, le Président n'aura pas de voix prépondérante.

14.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par fax ou tout autre moyen de communication, un autre Gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante. Tout Gérant peut représenter un (1) ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

14.6 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres de manière continue et permettant une participation effective de toutes les personnes à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

14.7 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

14.8 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion.

14.9 Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Des résolutions circulaires pourront également être adoptées par email sous réserve que des mesures techniques permettent l'identification de la personne à l'origine de l'email. L'ensemble des écrits constituera le procès-verbal, preuve de l'adoption des résolutions.

Art. 15. Rémunération et Indemnisation des gérants.

15.1 Les associés peuvent décider de payer un montant fixe (qui devra être comptabilisé en tant que dépense opérationnelle) aux Gérants.

15.2 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser une compensation (qui devra être comptabilisé en tant que dépense opérationnelle), à ses membres qui ont des fonctions spéciales.

15.3 Sous réserve des dispositions, et dans la mesure de ce qui est permis par, les Lois, mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle la personne concernée peut autrement avoir droit, tout Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société aura droit à être indemnisé par la Société pour tous les coûts, charges, pertes, frais et responsabilité, qu'il aura encouru dans l'exécution et la décharge de ses fonctions ou l'exercice de ses pouvoirs ou fonctions, y compris toute responsabilité qui lui est imputée suite à toute négligence, défaut, violation de ses obligations ou abus de confiance pour tout acte réalisé ou omis ou réputé avoir été effectué ou omis par lui en tant que Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société.

15.4 Le Conseil de Gérance peut souscrire et maintenir aux frais de la Société une couverture d'assurance pour ou au bénéfice de chaque Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société contre toute responsabilité qui peut lui être imputée suite à toute négligence, défaut, violation de ses obligations ou abus de confiance pour tout acte réalisé ou omis ou réputé avoir été effectué ou omis par lui en tant que Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société.

15.5 Sous réserve des dispositions, et dans la mesure de ce qui est permis par, les Lois, la Société peut rembourser à tout Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir de la Société tous les frais qu'il aura encourus ou devra encourir par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions civiles ou pénales.

15.6 Il est précisé que la Société n'indemnifiera ni ne maintiendra la couverture d'assurance ou toute autre procédure similaire si les coûts, charges, frais et responsabilités décrits aux alinéas 15.3 à 15.5 ci-dessus sont liés à un Gérant, Secrétaire ou autre fondé de pouvoir pour mauvaise conduite volontaire, négligence grave ou responsabilité pénale.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président, agissant individuellement, ou par deux (2) Gérants ou par tout Gérant et le Secrétaire (le cas échéant) ou toute personne, à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué, agissant conjointement. Les procurations y resteront annexées.

16.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux ou des résolutions écrites, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Gérant unique ou le Président ou le Secrétaire (le cas échéant) ou toute personne, à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué, chacun agissant individuellement, ou par deux (2) Gérants, agissant conjointement.

16.3 Les résolutions adoptées par le Gérant unique seront consignées par écrit et signées par le Gérant unique.

Art. 17. Pouvoirs et Obligations.

17.1 Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que les Lois ou les Statuts ne réservent pas expressément aux associés ou aux commissaires aux comptes sont de la compétence des Gérants.

17.2 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 18. Délégations.

18.1 Les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix et déterminer leurs responsabilités et rémunérations (le cas échéant) ainsi que toute autre condition.

Art. 19. Représentation et Signatures.

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, soit par la signature individuelle du Gérant unique le cas échéant, soit par la signature collective de deux (2) Gérants.

19.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou, lorsque les Gérants en auront expressément décidé ainsi, par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Conflit d'intérêt.

20.1 Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un (1) ou plusieurs fondés de pouvoir ou Gérant ont un intérêt personnel dans ces autres sociétés, ou sont associés, administrateurs ou employés de ces sociétés.

20.2 Un Gérant de la Société étant simultanément associé, administrateur ou employé d'une autre société avec laquelle la Société contracte ou est en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

20.3 Tout Gérant, qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation des Gérants, devra en aviser les autres Gérants et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne pourra pas prendre part à ces délibérations.

20.4 Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il sera spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Gérants aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

20.5 Par dérogation aux troisième et quatrième alinéas, si la Société est administrée par un Gérant unique, les opérations intervenues entre la Société et son Gérant, ayant un intérêt opposé à celui de la Société, devront seulement être mentionnées dans le registre des résolutions.

20.6 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions des Gérants ou du Gérant unique concernent des opérations conclues à des conditions normales et dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Art. 21. Recours en justice.

21.1 Les actions en justice, soit en demandant, soit en défendant, seront effectuées au nom de la Société par au moins un (1) Gérant ou par toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué.

E. Surveillance de la société**Art. 22. Commissaires aux comptes.**

22.1 Lorsque cela est exigé par les Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant ou par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés. Si la Société n'est pas tenue par les Lois de faire vérifier ses comptes annuels et/ou ses comptes consolidés par un réviseur d'entreprises indépendant ou par un ou plusieurs commissaires aux comptes, la Société peut, à sa discrétion, décider de faire contrôler les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

22.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

F. Exercice social**Art. 23. Exercice social.**

23.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 24. Comptes annuels.

24.1 Les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les associés, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

24.2 Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

24.3 Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est exigée par les Lois.

Art. 25. Distribution des bénéfices.

25.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel que fixé à l'article 5 des Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux associés.

25.2 Les associés décideront, sur proposition des Gérants, de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

25.3 Sous réserve des conditions fixées par les Lois (le cas échéant) et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

G. Liquidation**Art. 26. Dissolution, Liquidation.**

26.1 La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

26.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

H. Modification des Statuts**Art. 27. Modification des statuts.**

27.1 Les Statuts pourront être modifiés par une résolution des associés adoptées aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 10.4 des Statuts.

I. Dispositions finales - Loi applicable**Art. 28. Loi applicable.**

28.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: L. PARRIÈRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8691. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009101021/711.

(090121115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ILP III S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.004), incorporated by a deed of the undersigned notary on April 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1149 of June 13, 2007 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1014 of May 15, 2009.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Marie-Line SCHUL, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Adrien COULOMBEL, employee, with professional address at 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Modification of articles 7.1.1, 7.3 and 7.5 of the Company's articles of association as follows:

" **7.1.1.** The Company is managed by at least two directors constituting a board of directors (conseil de gérance). The directors may be shareholders of the Company."

" **7.3 Representation - Binding signature.**

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors."

" **7.5 Chairman, Vice-chairman, Secretary, Procedures.**

The board of directors may choose among its members a chairman. The board of directors can validly hold a meeting only if at least a majority of directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall be approved and passed by the majority of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any or all of the directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by any director and recorded in the Company books."

- Appointment of Mr. Christophe BLONDEAU, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, private employee, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as additional director of the Company; and

- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 7.1.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **7.1.1.** The Company is managed by at least two directors constituting a board of directors (conseil de gérance). The directors may be shareholders of the Company."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 7.3 of the articles of association of the Company as follows:

" **7.3. Representation - Binding signature.**

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 7.5 of the articles of association of the Company as follows:

" **7.5. Chairman, Vice - Chairman, Secretary, Procedures.**

The board of directors may choose among its members a chairman.

The board of directors can validly hold a meeting only if at least a majority of directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall be approved and passed by the majority of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any or all of the directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by any director and recorded in the Company books."

Forth resolution

Furthermore, the general meeting of shareholders resolves to appoint, for an indefinite period, Mr Christophe BLONDEAU, bom in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, private employee, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as additional director of the Company.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "ILP III S. à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127.004), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 13 juin 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1014 du 15 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Modification des articles 7.1.1, 7.3 et 7.5 des statuts de la Société comme suit:

" **7.1.1.** La société est gérée par au moins deux gérants constituant un conseil de gérance. Les gérants peuvent être associés de la Société."

" **7.3. Représentation et Pouvoir de signature.**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature de n'importe quelle personne à qui ce pouvoir a été délégué par le conseil de gérance."

" **7.5. Président, Vice président, Secrétaire, Procédures.**

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil de gérance ne pourra tenir une réunion du conseil que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance.

Les résolutions devront être approuvées et prises par la majorité des gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions prises lors des réunions du conseil. Une telle approbation peut consister en un seul ou plusieurs documents séparés.

Tout gérant ou l'ensemble des gérants peut participer aux conseils de gérance par téléphone, par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous les gérants participants de s'entendre. La participation à un conseil par ces moyens est équivalente à la participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans le procès-verbal, signées par tout gérant et enregistrées dans les livres de la Société."

- Nomination de Monsieur Christophe BLONDEAU, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction de gérant additionnel de la Société; et
- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 7.1.1 des statuts comme suit:

" **7.1.1.** La société est gérée par au moins deux gérants constituant un conseil de gérance. Les gérants peuvent être associés de la Société".

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 7.3 des statuts comme suit:

" **7.3. Représentation et Pouvoir de signature.**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature de n'importe quelle personne à qui ce pouvoir a été délégué par le conseil de gérance."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 7.5 des statuts comme suit:

" **7.5. Président, Vice président, Secrétaire, Procédures.**

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil de gérance ne pourra tenir une réunion du conseil que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance.

Les résolutions devront être approuvées et prises par la majorité des gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions prises lors des réunions du conseil. Une telle approbation peut consister en un seul ou plusieurs documents séparés.

Tout gérant ou l'ensemble des gérants peut participer aux conseils de gérance par téléphone, par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous les gérants participants de s'entendre. La participation à un conseil par ces moyens est équivalente à la participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans le procès-verbal, signées par tout gérant et enregistrées dans les livres de la Société."

Quatrième résolution

Par ailleurs, l'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Christophe BLONDEAU, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de gérant additionnel de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8693. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009101011/181.

(090121094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Immofonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 22.870.

Décision collective des associés du 1^{er} juillet 2009

Les soussignés:

- Monsieur Pierre SCHERTZ, agent immobilier retraité, demeurant à L - 5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage
 - Madame Josée HAUPERT, sans état particulier, demeurant à L - 5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage
 - IMMOBILIA SARL, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L - 5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage
- seules associés de la société, ont pris ce jour à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Frank SCHERTZ présente sa démission comme gérant de la société avec effet au 30 juin 2009. Celle-ci est acceptée par les associés.

Deuxième résolution

Monsieur Pierre SCHERTZ, agent immobilier, demeurant à 11, rue de l'Ermitage, L - 5821 Howald, est nommé gérant de la société et pourra engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

IMMOBILIA SARL / Pierre SCHERTZ / Josée HAUPERT

Signatures

Référence de publication: 2009098759/22.

(090118027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Castelsia-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 133.371.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung die am 12. März 2009 in Luxemburg stattfand.

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Castelsia - FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG AUDIT S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Castelsia - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Castelsia - FIS für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juli 2009.

Für die Castelsia - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Manfred Dietrich / Jean-Marie Schomer

Référence de publication: 2009099820/23.

(090118664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

BBEIF Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 133.057.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 23 juillet 2009.

Par les résolutions écrites du 23 juillet 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Serge Morel en tant que gérant de Catégorie A de la Société, prenant effet le 23 juillet 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Gianmarco Cremonesi, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant comme adresse 4, Via Malaga, 20143 Milan, Italie.

- De nommer en tant que gérant de Catégorie A, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

- M. Michael Allen, né le 19 septembre 1967 à Pereira, Colombie et ayant comme adresse 6, Fairlawn Grave, Chiswick, London W4 5EH, Royaume-Uni

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A)
- M. Antonello de Filippo (gérant de Catégorie B);
- M. Gianmarco Cremonesi (gérant de Catégorie B)
- M. Michael Allen (gérant de Catégorie A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009097600/25.

(090116377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Everest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 92.047.

Extrait du livre des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2009

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) Renouvelle, à l'unanimité, le mandat des administrateurs suivants:

- Madame Pagona Loutridou, employée privé, demeurant à Athènes, Grèce
- Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique
- Mademoiselle Ekaterini Mouzaki, avocat, demeurant à Athènes, Grèce

Leur mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2010.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire G.Georgiou-Kostakopoulos.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2010.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Le Bureau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès verbaux

N. KOROGIANNAKIS

Le Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009099809/22.

(090119542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Porteur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.460.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the nine July.

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

The company TUYAU SHIPPING N.V, with registered office in Kaya Isaac, 87 Curaçao, Netherlands Antilles, represented here by Mr Jan GILBERT, director of the company, professionally residing in Kaya Isaac, 87 Curaçao, Netherlands Antilles,

duly represented here by Mr Philippe JANSSENS, captain, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, by virtue of a proxy given in Netherlands Antilles, under private seal the 23 June 2009,

said proxy initialled "ne varietur" by the appearing partie and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing company has requested the executive notary to place on record as follows:

I. That there exists a public limited company (société anonyme) under the name "PORTEUR S.A.", with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated according to a deed drawn up on the 5th March 1991, by Maître Frank BADEN, notary who has his residence in Luxembourg, and published in the official journal Mémorial Recueil Spécial C number 339 dated on the 14th September 1991,

II. That the corporate capital integrally subscribed and paid up in cash is set at thirty one thousand eight hundred (31.800,-€), represented by ten thousand shares (10,000) with a par value of tree euros eighteen cents (3.18 €).

III. That the undersigned has subsequently become the owner of all the corporate shares.

IV. That in the capacity of sole shareholder, the undersigned expressly declares to dissolve and liquidate the company as from the present day, as the company has ceased all activities.

V. That the undersigned is perfectly aware of the financial situation and of the articles of incorporation of the company.

VI. That the undersigned, as sole shareholder, considering itself as the liquidator, declares having paid or credited all the liabilities of the company and that it shall be personally liable for any debts of the company, and for all its commitments, even if they were to be unknown on the present day.

VII. That the undersigned expressly grants discharge to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mission until the date of the notarial instrument.

VIII. That the undersigned hands over personally to the public notary with the shareholders' register of the company for destruction.

IX. That, therefore, the liquidation of the company is completed.

X. That the records and documents of the company will be kept for a term of five (5) years at the former registered office of the company at L-2146 Luxembourg, 63-65 Rue de Merl.

Assessment of the costs

The amount of the costs, expenses, and charges in any form, which fall to the company or are charged to it on the grounds of the present deed, amount to the sum of eight hundred euros (800.- €).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf juillet

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

La société TUYAU SHIPPING N.V, avec siège social à Kaya Isaac, 87 Curaçao, Pays-Bas Antilles, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jan GILBERT, demeurant professionnellement à Kaya Isaac, 87 Curaçao, Pays-Bas Antilles,

ici dûment représenté par Monsieur Philippe JANSSENS, capitaine au long cours, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Pays-Bas Antilles, le 23 juin 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle société représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "PORTEUR S.A.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 339 du 14 septembre 1991.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à trente et un mille huit cents euros (31.800.- €) représenté par dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de trois virgule dix-huit euros (3,18 €) chacune.

III. Que la soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que la soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que la soussignée, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que la soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire le livre des actionnaires de la société pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS (800.- €).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Janssens, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2009. Relation: EAC/2009/ 8331. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009100999/95.

(090120883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Quadrex Group International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.935.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 février 2009

- La démission de Monsieur Maamar DOUAIDIA pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise DUMONT, employé privée, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 (six) ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2009.

Certifié sincère et conforme

QUADREX GROUP INTERNATIONAL S.A.

P. STANKO / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009099674/25.

(090118534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Fauchon Trading S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 132.351.

—
Extrait des principales prises par les actionnaires en date du 29 juin 2009

- De renommer au poste de président du conseil d'administration, Monsieur Michel Ducros, avec pour adresse 1 route de l'Abbaye à CH-1169 Yens et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- De ne pas renommer au poste d'administrateur Monsieur Oleg Kalaev et de nommer au poste d'administrateur en remplacement Monsieur Gideon Weinbaum, né le 26 mai 1955 à Tel Aviv et demeurant au 913, Wharf T & T Building, Canton Road, Tsim Sha Tsui à Hong Kong, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- De renommer au poste d'administrateur, les administrateurs suivants et non démissionnaires, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010. Ces administrateurs sont Michel Ducros et Groupe Fauchon S.A.

- De renommer au poste de commissaire, le commissaire en place et non démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010. Ce commissaire est Fiduciaire Continentale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 I-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2009099693/25.

(090119582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Leesch Frères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 35.557.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2009

Est nommé administrateur unique:

- La société BETSAH S.A.

Route d'Arlon (Centre C. La Belle Etoile)

L-8050 BERTRANGE

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Est nommé Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009.

Pour la société BETSAH S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009099732/22.

(090119310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Digest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.653.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2009

Est nommé administrateur unique:

- La société CACTUS S.A.

Route d'Arlon (Belle Etoile)

L-8050 BERTRANGE

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009.

Pour la société CACTUS S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009099728/22.

(090119305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

ImmoFin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.491.

—
Suite à la conclusion d'un contrat de cession en date du 13 juillet 2009, Monsieur Gregory WINSSINGER, détenteur de 3.125 parts sociales dans le capital social de la société IMMOFIN, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val fleuri L-1526 Luxembourg, a cédé avec effet au 16 juillet 2009 l'entière part de ses parts sociales à la SPRL

GREGORY WINSSINGER, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 34, rue Bois Eloi à B-1380 Lasne, Belgique.

Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification suivante relative à l'identité des associés ainsi qu'au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux au sein de la société IMMOFIN comme suit:

A biffer: Monsieur Gregory WISSINGER: 3.125 parts sociales.

A ajouter: S.P.R.L. GREGORY WINSSINGER; 3.125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour IMMOFIN

FIDALUX S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009099727/22.

(090119620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a renouvelé le mandat des administrateurs:

- Monsieur Philippe-Serge WEISS, Administrateur-délégué, 3, rue des Prés, L-6180 Gonderange,
- Monsieur Stefan ZEISS, Administrateur, 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,
- Monsieur Michel BOSSHARD, Administrateur, 5, rue St. Ours, CH-1205 Genève, Suisse.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 29 mai 2009 a également renouvelé aux fonctions de réviseur d'entreprises de la société:

- la société Audit & Compliance, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, RCS n° B 115.834.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour BCB & Partners S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009099691/22.

(090118630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

KFM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.044.

—
AUSZUG

In seiner Sitzung vom 19. März 2009, beschließt die Generalversammlung einstimmig den Aufsichtskommissar Herr Fabian SCHULZ durch LUXREVISION S. à r.l., mit Sitz in 7, route d'Esch in L-1470 Luxembourg zu ersetzen.

In der Generalversammlung wurden 2 neue Verwaltungsmitglieder ernannt:

- Herr Fernand SASSEL, geboren in Clervaux (Luxemburg), am 16.04.1959, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.
- Herr Fabian SCHULZ, geboren in Bitburg (Deutschland), am 28.11.1978, wohnhaft in D-54294 Trier, 59A, Eurerstrasse.

Die Mandate des Aufsichtskommissar und der 2 neuen Verwaltungsmitglieder sind bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 gültig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 27. Juli 2009.
Für KFM INTERNATIONAL S.A.
Fernand SASSEL
Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009099760/22.

(090119513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Norvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 80.047.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009

I. Nominations statutaires.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

M. Georges GUDENBURG, président

M. Paul GUILLAUME, administrateur

M. Norbert NICKELS, administrateur

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Avenue Charles de Gaulle, 2, L-1653 Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 et qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009099744/23.

(090119570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

BBEIF Portugal (Brisa) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 134.700.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 23 juillet 2009

Par les résolutions écrites du 23 juillet 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Serge Morel en tant que gérant de Catégorie A de la Société, prenant effet le 23 juillet 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Gianmarco Cremonesi, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant comme adresse 4, Via Malaga, 20143 Milan, Italie.

- De nommer en tant que gérant de Catégorie A, prenant effet le 23 juillet 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Michael Allen, né le 19 septembre 1967 à Pereira, Colombie et ayant comme adresse 6, Fairlawn Grove, Chiswick, London W4 5EH, Royaume-Uni

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A)

- M. Antonello de Filippo (gérant de Catégorie B);

- M. Gianmarco Cremonesi (gérant de Catégorie B)

- M. Michael Allen (gérant de Catégorie A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009097603/25.

(090116386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 136.788.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le mercredi 10 juin 2009 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateurs de la société COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et de Monsieur Joseph Winandy pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur Monsieur Koen Lozie, 18 rue des Sacrifiés L-8356 Garnich et en remplacement de M. Jean QUINTUS. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler V.O CONSULTING SA au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098871/23.

(090117789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Sigmatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.217.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Francesca DOCCHIO et de Monsieur Marco STERZI.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Stefania TOMASINI.

Le siège social de la société est transféré du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009099054/23.

(090119597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 896.375,49.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 134.055.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Christine Vollertsen, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 juin 2009, composé comme suit:

- Michael FURTH,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC
- John BOWMAN, and
- Josephine MORTELLITI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP VI North Holdings S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009097617/22.

(090116940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Tumen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 60.652.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2009.

- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant au 219, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Toby HERKRATH, dont le mandat n'est pas reconduit. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Les mandats de Messieurs Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondorcange et Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem en tant qu'administrateurs, ainsi que le mandat de la société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour TUMEN HOLDING S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009097366/22.

(090116629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

J F B Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.019.

—
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009099413/10.

(090119399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

CR Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 42, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.256.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009099414/9.

(090119385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.
